Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_239-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_239

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

Secrétaire de séance : Madame Sophie MARQUANT

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le neuf novembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 3 novembre 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Paul LAPAUSE, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Esthercadlie CARBON, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Monsieur Erwann ROUGIER, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Benoît HOUYERE représenté(e) par Madame Sophie MARQUANT , Madame Janine BLUM représenté(e) par Madame Christine HEUDE , Madame Nadège LE FLOCH représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_239-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_239

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

- Création d'un tarif pour la mise à disposition de l'Espace Magdi Senadji au Centre culturel Jacques Duhamel

L'Adjointe au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°DC_2023_116 du conseil municipal du 22 mai 2023 relative à l'approbation des tarifs de location des salles du parc des expositions et du centre culturel de Vitré, des salles du Mée et du Temple ;
Vu la délibération n° DC_2026_207 du 21 septembre 2026 relative à la révision des tarifs d'occupation des salles du Centre culturel Jacques Duhamel pour les associations y exerçant une activité – Saison 2026/2027;
Vu l'avis favorable de la Commission Culture, patrimoine et tourisme du 8 octobre 2026, relatif à la création d'un tarif de location de l'Espace Magdi Senadji – Centre culturel Jacques Duhamel ;

Considérant que l'Espace Magdi Senadji, situé au premier étage du bâtiment des Écoles d'art du Centre culturel Jacques Duhamel, a vocation à accueillir des expositions et a notamment été dédié à l'artothèque ainsi qu'à la présentation annuelle des travaux des élèves de l'École d'arts plastiques de Vitré Communauté ;

Considérant que cet espace suscite l'intérêt d'artistes indépendants souhaitant y présenter leurs œuvres et bénéficier de la fréquentation du Centre culturel Jacques Duhamel ;

Considérant que la mise à disposition de l'Espace Magdi Senadji est soumise aux conditions suivantes :
- l'installation, le démontage, la communication et la médiation de l'exposition sont à la charge de l'organisateur ;
- l'exposition est accessible au public pendant les horaires d'ouverture du Centre culturel Jacques Duhamel, soit de 8h30 à 22h du lundi au vendredi et de 8h30 à 19h le samedi, hors vacances scolaires ;
- l'organisateur peut utiliser le matériel disponible au sein du Centre culturel Jacques Duhamel. Tout matériel complémentaire nécessaire à l'exposition est à sa charge ;
- l'organisateur fournit, lors de la réservation, une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité au titre de l'occupation des locaux ainsi que les œuvres exposées ;
- l'exposition annuelle de l'École d'arts plastiques demeure prioritaire dans le calendrier de réservation ;
- le réservataire transmet, lors de sa demande de réservation, un catalogue ou un inventaire des œuvres destinées à être exposées ;
- la vente et la commercialisation des œuvres présentées ne sont pas autorisées au sein du Centre culturel Jacques Duhamel ;

Considérant qu'il convient d'encadrer ces occupations et de fixer un tarif spécifique pour les réservataires autres que les associations et les services de Vitré Communauté ;

Considérant que cette mise à disposition doit contribuer à la prise en charge des dépenses liées à l'occupation des locaux, notamment les consommations électriques et l'entretien des espaces ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- de modifier la délibération n°2023_116 du conseil municipal du conseil municipal du 22 mai 2023, susmentionnée, en approuvant la création d'un tarif forfaitaire de mise à disposition de la l'Espace Magdi Senadji fixé à 100,00 € TTC, par semaine, et en précisant que les occupations sollicitées par les services de Vitré Communauté sont consenties à titre gracieux ;
- de modifier la délibération n°2026_207 du conseil municipal du 21 septembre 2026 susmentionnée, en précisant que les associations souhaitant utiliser l'Espace Magdi Senadji, dans le cadre de la

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_239-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_239

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

dispense d'une activité au centre culturel J. Duhamel, bénéficient du tarif dit "T1", soit 0.75 € TTC/heure d'occupation, conformément aux conditions fixées par cette délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De préciser que les tarif créés par la présente délibération entrent en vigueur à compter de son caractère exécutoire.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LÉONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
12 nov. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Sophie MARQUANT

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Sophie MARQUANT
Adjointe en charge du Commerce et de l'Artisanat
16 nov. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.